

ANNEXE 5



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

AUTO-MOTO ECOLE GOUANVIC

N° agrément : E02 029 06190

6 rue de Pont-Aven

29300 QUIMPERLE

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

**« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES
DE CONDUITE »**

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du **22/10/2021 jusqu'au 21/10/2024**

Le préfet de département ou son représentant

Pour le préfet,
Le sous-préfet de Brest

Jean-Philippe SETBON

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr